

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 30 juillet 2019
2. Droit de préemption urbain
3. Vente du terrain rue du Sellier
4. Projet d'aménagement d'un lotissement Les Pâquerettes
 - 4.1. Vente d'une parcelle de 8m²
 - 4.2. Convention d'incorporation des voiries et réseaux dans le domaine public
5. Projet d'échange d'un terrain communal
6. Mise à disposition d'un terrain communal à ENEDIS
7. Affaires financières
 - 7.1. Décision modificative au budget primitif 2019
 - 7.2. Prise en charge d'un permis P.L. d'un sapeur-pompier
 - 7.3. Demande de fonds de concours à la communauté de communes du Centre Haut-Rhin
8. Informations sur les décisions prises par la communauté de communes
9. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
SCHMITT Yannick		
FLEISCHER Fabienne		
ANGSELL Jean-Louis		
NODON FLIEG Véronique		
	HAEFFLINGER Patrice	HOEGY Bernard
SUTTER Sabrina		
BOEGLIN Thierry		
MUSSOTTE Julie		
WUNDERLY Christophe		
HEITZMANN Aurélia		
HASSENFRATZ ERIC		
BACHER Annette		
SCHWENGER Guillaume		
PAULUS Frank		
SCHWOB Philippe		
	LATUNER Maurice	SCHWOB Philippe
BUGMANN Steve		

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 h 00. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il est souhaitable d'ajouter un point 10 à l'ordre du jour intitulé : parcelles au lieu-dit Obere Hardt, modification du prix à l'hectare.

Le conseil municipal accepte par 15 voix pour 4 contre (MM Paulus, Bugmann, Schwob procuration de M.Latuner) le rajout de ce point à l'ordre du jour.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 30 JUILLET 2019

Le P.V. de la réunion du 30 juillet 2019 est soumis au vote.
Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été reçues en mairie.

- Section 59, n° 361/10, 6 rue des Jardins, superficie totale 6,80 ares.

Vente M.BEGHIDJA Steve à Mme Cécilia LOCANE au prix de 422 000 €.

- Section 65, n° 134/96, Kleinfeld, superficie totale 13,94 ares.

Vente KUNTZELMANN Henri à M. Patrick MEYER au prix de 55 760 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les biens mentionnés ci-dessus.

POINT 3 : VENTE DE TERRAIN RUE DU SELLIER

Cette parcelle communale d'une superficie de 5,95 ares située rue du Sellier a fait l'objet d'une évaluation par le Service France Domaine. La valeur vénale est de de 76 660€.

M. Pierre LAURENSEN avait réservé le terrain au mois d'avril dernier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de mettre en vente la parcelle cadastrée section 2, n° 70 au prix de 76 600,00€ et de l'attribuer à M.LAURENSEN
- de faire rédiger l'acte de vente par un notaire
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente
- de mettre les frais liés à la présente à la charge de l'acquéreur.

POINT 4 : PROJET D'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT LES PAQUERETTES

4.1. Vente d'une parcelle de 8 m2

Dans le cadre du dépôt d'un permis d'aménager de 11 lots aux Acacias, la société Foncière Hugues Aurèle souhaite acquérir la parcelle appartenant à la commune cadastrée section 56 n°305 de 8m2 dès obtention du permis purgé de tout recours au prix de 6 000 € l'are soit 480 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de mettre en vente au profit de la société Foncière Hugues Aurèle la parcelle cadastrée section 56, n° 305 au prix de 480,00€
- de faire rédiger l'acte de vente par un notaire
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente
- de mettre les frais liés à la présente à la charge de l'acquéreur.

4.2. Convention d'incorporation des voiries et réseaux dans le domaine public

Dans le cadre du lotissement privé d'une surface totale de 4 691m2, l'aménageur la société Foncière Hugues Aurèle s'engage à réaliser les voies, réseaux et équipements communs suivant les règles de l'art conformément à la demande d'autorisation de lotir.

La commune acceptera le transfert de propriété et s'engagera à incorporer dans le domaine public la totalité des voiries et équipements communs du lotissement, une fois les travaux réceptionnés définitivement par elle et les concessionnaires.

Le conseil municipal à l'unanimité:

- Donne un accord de principe au transfert de propriété, sous réserve de la bonne réception des travaux
- Autorise le maire à signer la convention

POINT 5 : PROJET D'ÉCHANGE D'UN TERRAIN COMMUNAL

M. le Maire fait part à l'assemblée que M.SCHREIBER Matthieu souhaite échanger une parcelle lui appartenant avec une parcelle appartenant à la commune.

Les deux parcelles sont situées rue de Munchhouse :

- section3 n°9 d'une superficie de 1,11 ares appartenant à M. Schreiber
- section3 n°8 d'une superficie de 0,85 ares plus 0,26 ares à rajouter du chemin appartenant à la commune

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'échanger la parcelle communale avec celle de M.Schreiber
- de faire arpenter les parcelles par un géomètre
- de faire rédiger l'acte par un notaire
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte
- de mettre les frais liés à la présente à la charge de la commune.

POINT 6 : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A ENEDIS

ENEDIS et son bureau d'études Lignes et Réseaux de l'Est demandent à occuper un terrain communal de 30 m², situé Niedere Hart faisant partie de l'unité foncière, cadastré section 61, n° 34 d'une superficie totale de 365 430 m².

Une première parcelle de 30m² avait déjà été mise à disposition d'ENEDIS par délibération du 18 octobre 2018 (poste "Canal Vauban" 68266P0030).

Le terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires (poste "Kiesgang" 68266P0025).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de mettre à disposition d'ENEDIS une parcelle de 30 m².
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition.

POINT 7 : AFFAIRES FINANCIERES

7.1. Décision modificative au budget primitif 2019

Des crédits inscrits et votés au Budget Primitif 2019 sont à augmenter et modifier:

- Emprunt caisse d'Epargne prélevé 2 fois en 2019 (capital et intérêts)
- Honoraires de notaire pour cession de bail PROXY

Budget Général, investissement

Dépenses		Recettes	
Articles (chap.)	Montants	Articles (chap.)	Montants
1641 (16) : emprunts en euros	44 108,96 €		
2088 (20) : autres immobilisations incorpo.	5 000,00€		
2313 (23) : constructions	-49 109,96€		
Total	0€		0€

Budget Général, fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Articles (chap.)	Montants	Articles (chap.)	Montants
6226 (011) : honoraires	3 525,00€	752 (75) : revenus des immeubles	50 624,55€
66111 (66) : intérêts réglés à l'échéance	47 099,55€		
	50 624,55€		50 624,55€

Total dépenses	50 624,55€	Total recettes	50 624,55€
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative au budget primitif 2019.

7.2. Prise en charge d'un permis P.L. d'un sapeur-pompier

Un accord a été conclu avec la commune de Berrwiller, dans laquelle réside désormais M. Thibault GRANDIDIER et dans laquelle il est aujourd'hui membre du corps local des sapeurs-pompiers, pour que celle-ci prenne en charge la moitié de son permis poids lourd (payé par la commune de Réguisheim en totalité en 2015), soit 608€ pour la commune de Berrwiller et 608€ pour la commune de Réguisheim.

Dans un premier temps la commune de Réguisheim avait demandé à M.GRANDIDIER de lui rembourser 80% du permis poids lourd. A ce jour il ne s'est acquitté que de la somme de 608€. Cette somme lui sera donc remboursée et imputée au compte 6188, autres frais divers.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 608,00€ à M. Thibault GRANDIDIER et de l'imputer au compte 6188.

7.3. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a institué, par délibération en date du 31 mars 2015, un dispositif de fonds de concours permettant d'attribuer à ses communes membres, une aide financière visant à soutenir la réalisation ou le fonctionnements d'un équipement participants à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Un montant annuel maximum est arrêté par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour les exercices 2015 à 2020.

Au titre des années 2018 et 2019, le conseil municipal propose à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin le projet suivant : aménagement de la RD 201, entrée nord soit 5771,00 € pour 2018 et 28 937,78€ pour 2019, ce qui représente 34 708,78€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de solliciter l'attribution et le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, correspondant aux exercices 2018 et 2019 pour financer le projet susvisé,
- autorise *M.* le Maire à solliciter le fonds de concours et à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

POINT 8 : INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Conseil de Communauté du 3 octobre 2019

- Travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée : Biltzheim : Extension de l'Espace Horizons
- Péricolaire de Biltzheim : convention de mise à disposition de locaux
- Délégation de Service Public : Association Imagine avenant n°5
- Attributions de Fonds de concours aux communes de :
 - a) Meyenheim
 - b) Munwiller
 - c) Oberhergheim
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à Terre des Hommes Alsace
- Syndicat des Eaux de la Plaine de l'III : Travaux RD à Oberhergheim
- Echange foncier sans soulte entre la CCCHR et le Conseil Départemental du Haut-Rhin
- Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace : Aménagement de la tranche 2 et demandes de subventions
- ZA Niederentzen
 - Indemnisation exploitants agricoles
 - Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions
 - ZA Meyenheim
 - Vente du lot 1
 - Indemnisation d'un exploitant agricole
- ZA Oberhergheim : Convention de co-financement avec le Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
- Information sur l'état d'avancement du PLU Intercommunal
- Autorisation de la CCCHR au PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand-Ballon d'adhérer au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT) de l'Eurodistrict

Conseil de Communauté du 3 décembre 2019

- Travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée : Annulation des frais de prise en charge
- Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIEPI
- Décision modificative n° 1
- Attribution d'une subvention au Régiment de Marche du Tchad
- Attributions de Fonds de concours aux communes de : Ensisheim, Niederhergheim, Biltzheim
- Soutien financier programme d'intérêt général (PIG) «Habitermieux 68 »
- Tarifs intercommunaux 2020
- Conventions entre le Département et la CCCHR relative à la répartition des compétences dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)
- GERPLAN Programme d'actions 2020
- Ordures ménagères : admission en non-valeur
- Ordures ménagères : Contrat territorial pour le mobilier usager 2019-2023
- Adhésion au service d'information foncière « VIGIFONCIER » de la SAFER
- Association des Communautés de France (AdCF) : Motion « Intercommunalité : le temps de la stabilité est venu »

POINT 9 : INFORMATIONS ET DIVERS

- M. le Maire donne lecture des demandes d'autorisations relatives à l'utilisation des sols.

Il informe :

- les travaux sur le Pont de l'III seront terminés le 19 décembre
- le PLUI sera soumis à approbation du Conseil de Communauté du 23 décembre.
- l'enquête publique relative aux panneaux photovoltaïques est terminée avec 2 remarques d'Alsace Nature et de la LPO. L'entreprise TRYBA a répondu aux remarques.
- Un appel à propositions des habitants sera fait pour le nom de la place dans l'ancienne rue du Pont et la décoration du nouveau giratoire sur la RD 201

M. le Maire remercie l'équipe municipale pour son aide lors de la fête des anciens et plus particulièrement M. et Mme Angsell

- M. Schmitt fait remarquer qu'il serait souhaitable de déplacer le panneau sur l'îlot à l'entrée du Parc d'activités de l'III.
- M. Bugmann s'interroge sur les glissières de sécurité mises en place sur le pont (côté Nord)

Il est répondu qu'elles sont aux normes départementales en vigueur.

- Mme Mussotte s'informe de la date de la distribution des livres de Noël aux enfants

M. le Maire répond qu'elle sera fixée avec les directrices.

- M. Schwob a remarqué que la maison sise 33 Grand Rue n'est pas démolie et que cela reste dangereux. M. Angsell l'informe que la commune est dans l'attente du déplacement du poteau électrique par ENEDIS.

- M. Wunderly se plaint des déjections canines notamment devant le salon de coiffure.

Une canisette est en place et une autre sera installée à l'école «Les Tilleuls».

POINT 10 : PARCELLES AU LIEU-DIT OBERE HART : MODIFICATION DU PRIX A L'HECTARE

M. le Maire informe le conseil que suite à la délibération prise le 13 mars 2019 (point 3) relative à la vente des parcelles au lieu-dit Obere Hart, il y a eu des évolutions dans ce dossier.

Des rencontres ont eu lieu avec les représentants de la FNSEA et la FNJA ainsi que la SAFER qui proposent de décomposer le prix à l'hectare des terrains: 8 000 € par hectares pour les terrains plus 2 000 € à l'hectare de prime de libération à la charge de l'agriculteur-acquéreur.

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin souhaite également agrandir l'aire de covoiturage existante dans ce secteur et acquérir une petite partie de la parcelle section 21 n°45.

Un projet de division de la parcelle a été fait par un géomètre et la commune est prête à céder 1ha 63ares et 32 ca à la Communauté de Communes au prix de 10 000€ l'hectare.

Le conseil municipal par 18 voix pour, une abstention (M. Bugmann)

-accepte la décomposition du prix mentionnée ci-dessus et la vente de la parcelle section 21, N° 45 à la Communauté de Communes avec prise en charge des frais d'arpentage et de notaire sur la partie cédée à la CCCHR.

-autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente.

La séance est close à 21h00

Réguisheim, le 19 décembre 2019

Le Maire

Bernard HOEGY

